

« Back to the future »

VOLUME 5 NUMÉRO 15 – 2008

Par André Thibault, directeur de l'Observatoire québécois du loisir.

Alors que le monde québécois du loisir s'apprête à vivre un moment fort de réflexion sur le sens de son action et entend affirmer son identité au Congrès mondial du loisir en octobre 2008, l'Observatoire québécois du loisir a tourné son télescope vers le passé et a examiné un événement semblable, il y a 40 ans. Cet événement a produit un texte fondateur du loisir québécois : la « Déclaration de Montmorency ».

À l'heure où plusieurs indices nous permettent d'affirmer que le loisir, au Québec, évolue rapidement, il était urgent d'établir un consensus sur la notion du loisir dans notre société. C'est ce que la Déclaration de Montmorency cherche à réaliser, signe Pierre Meunier, alors président de l'Association des directeurs municipaux de loisir¹.

Dans cette foulée, le Congrès mondial, en choisissant le thème du loisir comme moteur du développement des communautés, cherche à affirmer la spécificité du loisir public et civil et à faire consensus sur ce rôle et propose une déclaration en ce sens. En effet, le champ du loisir est occupé par toute une industrie et par le « cocooning ». Il y a 40 ans, la Déclaration de Montmorency affirmait :

...d'autres phénomènes cherchent à accaparer ce surplus temps : la production et la consommation de masse, à la façon d'un cercle vicieux, tendent à monopoliser les énergies; on s'efforce de produire de plus en plus, jusqu'à l'excès, puis on déploie des efforts considérables pour que le consommateur absorbe ce surplus de production.

Dans quelle mesure les affirmations et les préoccupations des pionniers du loisir québécois sont-elles encore d'actualité et peuvent-elles influencer nos réflexions d'aujourd'hui? Telles sont les questions auxquelles le présent bulletin tente de répondre en proposant un retour vers le passé ou, peut-être, un « retour vers le futur ».

1968 : LE LOISIR AU QUÉBEC

Des années '40 à 1968, les Organisations des terrains de jeux (OTJ) - Camps de jour d'aujourd'hui - les mouvements de jeunesse, les centres de loisir et la Confédération de loisir du Québec marquent la croissance du loisir. On constate que :

Épaulées par des milliers de collaborateurs bénévoles, ces initiatives furent valables.

Elles manquèrent de cohésion, mais les communications n'étaient pas, à cette époque, aussi rapides et efficaces que de nos jours. Elles souffrirent, parfois de l'incompétence des animateurs, mais qui pouvait alors, se vanter d'être compétent.

À l'époque, on « faisait du loisir » pour prévenir ou résoudre divers problèmes sociaux : pour contrer la délinquance juvénile, les dangers moraux causés par l'oisiveté, pour empêcher les enfants de jouer dans la rue, pour sortir la jeunesse des « grills », etc.

Aujourd'hui, on « fait du loisir » pour prévenir la maladie, les comportements déviants et pour assurer la sécurité. Si on ne parle plus des « grills », on parle des jeux vidéo. Bref, il faut jouer dehors, en sécurité et sauver notre jeunesse.

DECLARATION
DE
MONTMORENCY

le loisir
DEFI
D'AUJOURD'HUI

¹ Association des directeurs de loisir municipaux, 1968, **Le Loisir défi d'aujourd'hui**, Déclaration de Montmorency, non paginé.

L'ADLM, évaluait la situation de 1968 de la façon suivante :

Quand on pense à la situation actuelle du loisir au Québec, il nous semble assister à une reconstitution de la construction de la tour de Babel : beaucoup de gens travaillent comme des acharnés qui veulent atteindre un idéal élevé (une vie plus heureuse), mais personne ne comprend ce que veut son voisin.

Au plan local

En raison d'attitudes très variées et de possibilités financières diverses, il existe trop de différence entre les objectifs poursuivis et les services offerts par les municipalités, en fonction du loisir.

Au plan régional

Un certain nombre de problèmes qui surgissent dans le champ du loisir dépasse le plan local pour prendre une dimension régionale (par exemple, l'aménagement de parcs régionaux, la construction de salles de spectacle, etc.). Nous croyons donc qu'il y a ici une lacune sur le plan régional. Au fur et à mesure que le loisir prendra de l'importance dans notre société, il deviendra de plus en plus urgent de corriger cette situation.

Au plan provincial

Onze ministères sont concernés plus ou moins directement, par le champ du loisir... Conséquence d'un manque de communication entre ces ministères, on assiste, trop souvent, à un chevauchement des politiques qui engendre un manque d'efficacité. Cet état de choses est représentatif d'un non-consensus sur la notion du loisir au sein du Gouvernement. Cette anomalie risque de subsister encore longtemps, même avec la création d'un ministère responsable du loisir, si l'on ne fait pas d'abord l'unanimité sur une conception du loisir. Le sport, la chasse et la pêche, les centres culturels, les bibliothèques, l'éducation populaire, etc., autant d'éléments qui auront à souffrir d'un déchirement au niveau d'une définition du loisir.

La législation qui régit le champ du loisir au Québec se retrouve dispersée dans différents textes de loi, au niveau de presque tous les ministères. Les différents corps publics (municipalités, commissions scolaires, gouvernement provincial), de même que les organismes privés, peuvent tous s'occuper légalement du loisir. Il devient presque

impossible pour le travailleur en loisir, bénévole ou professionnel, de connaître toutes les lois.

Il faut déplorer la quasi-inexistence de la législation qui régit le loisir au Québec. Dans les cas où cette législation existe, il faut en déplorer le caractère partiel et la dispersion au sein de différents textes de loi, relevant d'autorités diverses.

Sur les équipements

L'aménagement des équipements de loisir ne correspond pas souvent à des priorités établies par un plan directeur des équipements collectifs et ne tient pas suffisamment compte des besoins réels de la population et des exigences de l'animation.

Nous déplorons un net déséquilibre entre les sommes consenties pour l'aménagement et l'entretien des équipements de loisir et celles affectées pour y placer un personnel capable de les animer.

Sur le soutien aux activités

Nous notons un déséquilibre, favorable à certaines activités, dans la programmation du loisir. Le souci de répondre, de façon adéquate, aux besoins diversifiés, variables et croissants de toute une population n'est pas une préoccupation constante dont on est suffisamment conscient.

Sur l'information/promotion

L'information sur les loisirs est trop souvent tributaire des intérêts commerciaux et n'accorde pas une place suffisante aux loisirs sans but lucratif.

Sur l'accessibilité

Il existe au Québec une grande disparité dans les possibilités de loisir qui s'offrent aux individus selon leur région, les classes sociale, les groupes d'âge, le sexe, etc.

Bilan général

Cette fresque des problèmes peut sembler chargée et excessivement noire. Pour en atténuer l'effet, nous tenons à dire qu'en dépit de toute cette confusion, des initiatives valables ont su s'implanter et servir utilement la population.

Notre but a été surtout de faire ressortir l'absence de coordination, de dialogue, de rationalité qui se trouve à tous les plans et

dans tous les aspects de l'organisation du loisir. Nous avons, surtout, voulu démontrer qu'il devient urgent de mettre un terme à cette situation si nous voulons franchir une nouvelle étape qui sera un pas en avant.

La confusion sur la notion du loisir

Nous pouvons constater, dans le précédent chapitre, qu'il existe beaucoup de confusion en ce qui a trait au loisir au Québec. Pour une très grande part, cette confusion découle de l'absence de consensus au niveau de la notion même du loisir, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de notion claire et précise acceptée par tous. Certains veulent réduire le champ du loisir à un type d'activité (ex. : le sport) ou à un groupe d'âge (ex. : les jeunes), alors que d'autres l'envisagent dans une perspective beaucoup plus globale et comme un droit dû à tous.

2008 : LA SITUATION DU LOISIR AU QUÉBEC

Nous n'avons pas l'intention dans ce court bulletin de porter un jugement global sur l'état du loisir au Québec, les lecteurs sont invités à faire leur propre bilan. Toutefois, nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que 40 ans plus tard des réalités et des défis persistent.

Au premier chef, on retient la confusion sur la notion du loisir. Administrativement, le loisir apparaît aujourd'hui comme une réalité résiduelle, un fourre-tout de ce qui n'est pas du sport, de la culture, du tourisme et, de plus en plus, du plein air. Si la Déclaration de Montmorency lui donnait un sens fédérateur, un rôle de notion parapluie qui englobe tous les champs d'activité de temps libre, aujourd'hui, il est réduit à ne chapeauter que ce qui n'est pas encore « sérieux ». Sans doute, parce que le champ s'est découpé en diverses activités qui se sont structurées, ont pris du terrain administratif et politique et ont donné un sens plus concret au loisir. Le danger, semble-t-il, c'est le risque de jeter le bébé avec l'eau du bain. C'est d'évacuer le sens du loisir, au profit des capsules que sont les activités. C'est de négliger les conditions de pratique au profit des exigences techniques. Surtout, c'est de négliger cette réalité d'aujourd'hui : **les Québécois recherchent d'abord une expérience de loisir et considèrent les activités comme des prétextes**. Pour répondre à ce défi, il faut évidemment revenir au sens et à l'environnement du loisir et désenclaver cette

notion de son sens administratif de titre à donner à certaines activités.

L'autre constat de Montmorency, c'est le caractère essentiel du loisir non commercial. Ici, il est de première importance de reprendre cette réflexion au moment où les gouvernements, dans un mouvement de déplacement vers la droite, ont tendance à remettre au commercial de larges pans de ce qu'ils considéraient comme leur champ d'action. La spécificité du loisir public et civil doit être documentée, affirmée et promue comme nos pionniers l'ont fait, il y a 40 ans.

Enfin, la disparité d'accès au loisir de la population semble un leitmotiv du champ du loisir public et civil qui ne se démode pas et a toujours sa pertinence. La dernière partie du bulletin expose les principes proposés à cet effet par la Déclaration de Montmorency.

PRINCIPES D'ACTION

- Le loisir est un droit fondamental dû à tout homme et, en regard des valeurs qu'il comporte et des conditions de la vie moderne, un droit de plus en plus vital.
- L'homme a droit à la plus entière sécurité, tant sur le plan moral que physique, dans la pratique de ses activités de loisir.
- L'homme a le droit d'être initié au loisir, quel que soit son âge; il a le droit d'être informé sur les possibilités de loisir qui s'offrent à lui afin que le choix de ses activités de loisir soit judicieux.
- Le loisir doit être choisi librement, ce principe de liberté est absolu. Il en découle que l'exercice du loisir doit comporter le moins possible de contraintes et présuppose un choix qui offre le plus possible de possibilités.
- Le loisir ne doit pas créer, maintenir ou augmenter les disparités sociales; il faut en assurer l'accès à tous parce qu'il porte en lui-même sa propre valeur.
- Toutes les formes de loisir doivent être accessibles à tous. Aucune forme de loisir ne doit être l'apanage d'une élite ou de tout autre groupe en particulier.
- Une politique d'accessibilité générale aux loisirs n'est pas sans résonance sur bien des facteurs de la vie moderne : le salaire, les conditions de travail, la sécurité sociale, l'habitation, l'éducation, l'hygiène, etc.; elle implique une politique d'aménagement du territoire, une

programmation équilibrée, une planification des équipements et une évaluation périodique des besoins et des intérêts de la population.

- Le travailleur bénévole en loisir, au même titre que le travailleur professionnel, a le droit de recevoir une formation qui le rende efficace.
- Nous affirmons la nécessité d'une structure de consultation permettant un dialogue constant entre la population et les organismes privés et publics de loisir.
- Il y aura toujours des travailleurs bénévoles dans le champ du loisir. En conséquence, nous croyons que ces travailleurs ont le droit d'être entendus et de siéger au sein de la structure qui regroupera, en fonction du loisir, les consommateurs, les travailleurs, et les pouvoirs publics.

WOW! ...Est-ce le passé ou l'avenir?

Merci à nos pionniers!